

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Sous cette rubrique, il a été adopté le décret portant modalités et mécanismes financiers de protection contre les catastrophes et les urgences sanitaires en République du Bénin.

II- Communications.

II-1. Elaboration de la stratégie nationale pour la normalisation et l'encadrement de l'adressage des voies et des portes du Bénin.

La mise en œuvre des actions concertées des pouvoirs publics en matière d'infrastructures de base et de logements, en lien avec le développement des zones de construction à forte croissance, en particulier sur les communes côtières du pays, nécessite une connaissance fine du territoire. Pour ce faire, il y a lieu de disposer de bases de données territoriales et sectorielles fiables en termes de développement urbain et d'accès aux services essentiels.

Face à ses enjeux, une stratégie nationale de gestion et d'encadrement de l'adressage des voies et entrées des lieux de vie et d'activité s'avère importante.

Ceci favorisera la mise en place d'un nouveau système d'adressage innovant et participatif, numérique et géolocalisé dans les communes.

Aussi, le Conseil a-t-il autorisé une mission y relative avec un cabinet spécialisé, afin de l'implémenter dans un premier temps dans les villes du Grand-Nokoué (Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo et Sèmè-Podji) et de Parakou.

II-2. Agrément au Code des investissements.

Quatre sociétés sont éligibles au bénéfice des mesures incitatives du Code pour divers projets dont la réalisation aura un impact positif sur l'économie nationale et facilitera la création de nombreux emplois.

Il s'agit de :

- EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT SA, admise au régime des investissements spécifiques, pour la production d'eau minérale dans la zone industrielle de Gakpé ;
- SOCIETE BENINO-TUNISIENNE DE COMMERCE SARL, au régime A, pour l'implantation et l'exploitation d'une unité de fabrication de peinture dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- BNS AGRI INDUSTRIE SARL, au régime B, en vue de l'installation et l'exploitation d'une unité de transformation de graines de soja en huile brute et en tourteau à Azonsa, dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- LIBS BENIN SARL, au régime B, pour l'installation d'une brasserie de bière en cannette et d'une unité de production d'eau minérale dans la commune d'Allada.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé l'organisation de la cérémonie de lancement officiel de la campagne agricole 2026-2027, le 23 avril 2026 à N'Dali, dans le département du Borgou.

IV- Mesures individuelles.

Au titre de celles-ci, le Président de la République, après avis du Président de l'Assemblée nationale, a procédé à la nomination de **madame Ismath BIO TCHANE épouse MAMADOU** en qualité de présidente de la Cour des Comptes, pour un second mandat.

Fait à Cotonou, le 22 avril 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.